



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

EXTENSION DU SÉGUR

Les agents territoriaux otages du ping-pong désolant entre le Gouvernement et les employeurs locaux

Tout le monde s'accorde à dire que les métiers du social et du médico-social doivent être revalorisés mais personne ne veut payer !



LA CFDT A OBTENU DE NOUVELLES REVALORISATIONS

Grâce à son investissement et sa détermination, une nouvelle fois la CFDT a obtenu de nouvelles revalorisations pour certains métiers.

► Métiers du social

Les agents publics titulaires et contractuels de la fonction publique territoriale exerçant au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Les agents paramédicaux et ceux de la filière socio-éducative pourront bénéficier d'une prime de revalorisation de 183 € nets mensuels pour les grades suivants :



- Conseillers territoriaux socio-éducatifs,
- Assistants territoriaux socio-éducatifs,
- Educateurs territoriaux de jeunes enfants,
- Moniteurs-éducateurs familiaux,
- Intervenants familiaux,
- Agents sociaux territoriaux,
- Psychologues,
- animateurs,
- Adjoints territoriaux d'animation.

► Médecins coordonnateurs en EHPAD et médecins de PMI

Ces médecins vont voir leur rémunération évoluer mais pas leurs homologues en centres médicaux municipaux.

► Sages-femmes

Ces dernières vont bénéficier, comme leurs homologues de la fonction publique hospitalière, de la revalorisation de leurs grilles et de la prime de 183 € sans prime médicale.



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Mais des revalorisations sous condition

► Ces revalorisations sous condition renforcent l'inégalité de traitement. Contrairement à certains collègues qui bénéficient depuis l'année dernière d'augmentation sous forme de point d'indice, **la prime de revalorisation annoncée ne sera pas automatique et nécessite que la collectivité la délibère.** Elle peut donc refuser cette augmentation ! De plus, **cette prime ne comptera pas dans la retraite.**



LA CFDT SE BATTRA JUSQU'AU BOUT ET REVENDIQUE

► Encore et toujours la **mise en place d'une prime « médicale »** à l'instar de la fonction publique hospitalière afin de prendre en compte les activités médicales que les sage-femmes sont amenées à faire (prescriptions, IVG...). Cette prime peut être mise en place rapidement notamment dans le RIFSEEP des collectivités concernées.

► Pour les autres métiers de ces filières honteusement oubliés, la CFDT continue de lutter pour la **revalorisation de 183 € pour tous les agents :**



- ATSEM,
- Tous les métiers de la petite enfance,
- Assistants familiaux,
- Assistants maternels,
- Agents techniques des services et établissements sociaux,
- Agents administratifs des services et établissements sociaux,
- Les faisant fonctions sur d'autres grades,
- AMP,
- AESH,
- Auxiliaires de soin dentaire,
- etc.

► La transformation de ces primes en complément de traitement indiciaire (CTI).

VOTRE CONTACT CFDT

Pour adhérer en ligne à la CFDT,
flashez ce QR-Code.



interco.cfdt.fr

UNE ÉDITION DE LA FÉDÉRATION INTERCO CFDT | AVRIL 2022 | DESSINS : WINGZ |